

Rapport annuel 2025 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but de regrouper les associations nationales de méthodes et de professions intéressées par la formation professionnelle supérieure en thérapie complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'examen professionnel supérieur de thérapie complémentaire, l'interlocutrice principale des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions, et elle est compétente pour le développement et l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la thérapie complémentaire. Elle représente activement la profession de thérapeute complémentaire et ses intérêts auprès du public.

Comité

En 2025, le comité de l'OrTra TC s'est réuni à six reprises, dont une retraite de deux jours, afin de gérer l'association conformément aux tâches statutaires et de traiter les différents thèmes relevant du champ d'action spécifique à une organisation du monde du travail telle que la nôtre. Quatre séances plus courtes ont en outre été organisées via l'application Zoom.

Le comité tient à adresser à nouveau ses plus vifs remerciements aux deux co-responsables du siège administratif, Claudia Pohl et Nicole Schaffner, ainsi qu'à leurs collaboratrices et à Gregor Schraner, responsable des différentes procédures de l'OrTra TC (à savoir la procédure d'équivalence certificat de branche, l'accréditation des formations TC ainsi que la reconnaissance des méthodes), pour leur excellent travail et leur collaboration fondée sur une confiance mutuelle. Les co-responsables du siège administratif ainsi que le responsable des procédures participent, dans la mesure de leur possibilité, aux séances du comité avec voix consultative, une participation qui revêt une grande importance pour la prise de décision et la communication. Tous trois ont acquis au fil des ans une solide connaissance des tâches de l'OrTra TC et sont devenus de ce fait de véritables piliers sur lesquels le comité, mais surtout la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, peuvent compter. Il en va de même, dans le cadre de leurs fonctions respectives, pour les collaboratrices Isabelle Rajah et Sara Kasperek.

Lors de l'assemblée des délégués du 5 mai 2025, la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, a été réélue à l'unanimité et sous les applaudissements. Les membres du comité Conny Baumgartner, Werner Becker, Caroline Breitenmoser, Barbara Fuchs et Karen Salva ont également été réélus.

Pour des raisons professionnelles et personnelles, Alexia Gaussin, élue en 2024, n'a pas pu prendre ses nouvelles fonctions. Le comité se réjouit d'autant plus d'accueillir Sonja Baumann en tant que membre nouvellement élue.

Barbara Ettler, qui était, avec la présidente, la plus ancienne membre de notre association, a quitté le comité de l'OrTra TC. Après six mois d'activité en son sein, Barbara Ettler a été élue en novembre 2009 coprésidente de l'OrTra TC, qui en était encore à ses débuts. C'est à ce poste, qu'elle occupait en tant que vice-présidente à partir de 2014, qu'elle a accompagné l'OrTra TC sur son chemin parfois tumultueux vers l'âge adulte. Elle a toujours été, au sein du comité et en particulier pour la présidente de l'OrTra TC, une interlocutrice fiable et une collaboratrice appréciée, dotée d'une connaissance approfondie des multiples activités de l'association. Lors de l'assemblée des délégués, Barbara Ettler a reçu un hommage mérité et ses prestations saluées par des applaudissements nourris.

Une grande partie du travail quotidien accompli durant l'exercice, notamment celui de la présidente Andrea Bürki, a comporté comme toujours, outre le travail conceptuel et la direction du projet «Révision totale de l'examen professionnel supérieur», un volet «conseil» à tous les niveaux, l'élaboration des prises de

position et des évaluations, ainsi que des interventions lors d'événements organisés par des associations membres et partenaires, par exemple lors de la manifestation mise sur pied par le réseau ikli (l'association des cliniques intégratives) sous le slogan «15 ans de oui à la médecine intégrative». Il convient de relever également les tâches pour ainsi dire «classiques» de toute organisation, à savoir les nombreux appels téléphoniques, contacts et réunions avec des interlocuteurs très divers, notamment des thérapeutes, des représentants d'associations souhaitant des informations supplémentaires, ainsi que des représentants des associations membres, d'autres organisations du domaine (OrTra), des bureaux d'enregistrement, des assurances et des autorités fédérales.

Nous renvoyons ici aux chapitres correspondants pour ce qui est des thématiques en lien avec la communication, la révision totale du règlement d'examen, la politique et les finances.

Communication

L'organisation de séances d'information destinées aux différents groupes cibles est restée, durant l'année sous revue, un instrument de communication central de l'OrTra TC. C'est ainsi que, durant l'exercice, 16 séances d'information en ligne ont été organisées en allemand et en français, séances qui ont porté sur la procédure d'équivalence et l'examen professionnel supérieur et qui ont réuni quelque 220 participantes et participants. Le 20 mars, les prestataires de formation ont été invités à participer à une rencontre à Berne, rencontre qui a permis de donner un premier aperçu de la révision de l'examen professionnel supérieur et du nouveau profil de qualification, ainsi que d'aborder d'autres thèmes d'actualité. Une séance d'information en ligne a été organisée à l'intention des associations membres, ce en amont de l'assemblée des délégués qui s'est déroulée le 15 mai à Olten. L'objectif était de clarifier autant que faire se peut les questions relatives à l'ordre du jour et d'alléger ainsi la charge de travail de l'assemblée proprement dite. L'accent a été mis sur la révision du règlement d'examen et les modifications et décisions qui en découlent.

Les newsletters de l'OrTra TC ont été envoyées en février, mai, septembre et novembre. Là encore, la révision en cours du règlement d'examen en a constitué un thème central, à quoi se sont ajoutées des informations pratiques concernant les assureurs, le tarif 590, les subventions, les prescriptions cantonales et bien plus encore.

Les mailings réguliers et les contacts avec les associations membres et les prestataires de formation, ainsi que toute la gamme des préoccupations des différentes parties prenantes, ont exigé une grande flexibilité en matière de communication.

La refonte du site web de l'OrTra TC a été reléguée au second plan et reportée au prochain exercice.

La finalisation de la campagne vidéo sur les réseaux sociaux réalisée en 2024, avec une première diffusion au printemps et une deuxième à l'automne, a constitué un temps fort pour le domaine de la communication et l'équipe de rédaction. Les résultats ont dépassé les attentes: les visites sur le site web ont en effet augmenté de plus de 25% par rapport à l'année précédente et les indicateurs ont été nettement meilleurs que ceux des annonces antérieures. Trois vidéos ont en outre été publiées pendant une période de quatre mois sur le portail santé du Tagesanzeiger (stress, sommeil et tensions), vidéos qui étaient accompagnées de textes adaptés. Parallèlement, deux publications imprimées ont été réalisées dans des suppléments de la Schweizer Familie et du MAGAZIN. Durant l'exercice, 23 nouveaux articles provenant des associations membres ont été publiés sur le site web TC, puis diffusés sur les réseaux sociaux; quant aux articles archivés, certains ont été remaniés. Les différents canaux que constituent les réseaux sociaux ont continué d'être développés et alimentés afin de les adapter aux différents groupes cibles. Le supplément destiné aux relations publiques pour tous les nouveaux titulaires d'un certificat de branche a porté ses fruits, le logo de la thérapie complémentaire a été très demandé et des brochures ainsi que des prospectus ont été envoyés. Le présentoir roll-up a été utilisé dans diverses expositions et salons mis sur pied dans toute la Suisse. L'équipe de rédaction s'est réunie à quatre reprises à Olten et a entretenu entretemps des échanges en ligne très actifs afin de coordonner les mesures.

Politique

Cantons

Appenzell Rhodes-Extérieures: avec le changement de médecin cantonal, les dispositions relatives à l'autorisation de pratiquer pour les thérapeutes complémentaires ont été adaptées. Les conditions d'octroi de cette autorisation ont été élargies, en particulier pour les titulaires d'un certificat de branche OrTra TC ainsi que pour les thérapeutes exerçant depuis de nombreuses années. Pour ce qui concerne les personnes en cours de formation, la règle qui prévaut est la suivante: une activité en tant que stagiaire n'est autorisée que sous «la supervision étroite d'un professionnel titulaire d'une autorisation de pratiquer».

Saint-Gall: le projet tant attendu de la nouvelle loi sur la santé a été mis en consultation à l'automne 2025. L'OrTra TC a remis une prise de position dans les délais, en concertation avec l'OrTra MA, Fedmedcom et le RME. Des contacts ont d'ores et déjà été noués avec divers défenseurs potentiels des intérêts de l'OrTra TC en vue de l'examen de cette loi par le parlement cantonal, examen qui est prévu en 2026.

Zurich: Le canton de Zurich travaille à une révision totale de la loi sur la santé. L'OrTra TC a remis sa prise de position dans les délais, et ce, en concertation avec ses associations membres et ses partenaires. Selon les informations fournies par le canton, le dossier ne sera probablement pas examiné par le Grand Conseil avant 2027. Rien ne change donc d'ici là dans le canton de Zurich.

CAMsuisse, assureurs, bureaux d'enregistrement

Lors des deux réunions de CAMsuisse en 2025, ce sont, outre le projet PROMS, la thématique des assureurs qui a été comme d'habitude au cœur des débats de cet organe.

Des clarifications juridiques concernant la pratique de certains assureurs qui fixent unilatéralement des taux de remboursement maximaux (cartel/liberté du commerce) ont malheureusement montré qu'une quelconque intervention aurait très peu de chances de succès, pour la simple raison que ces assureurs ne jouissent pas en particulier d'une position dominante sur le marché. Il faut donc partir du principe qu'une mise en œuvre sur le plan juridique, notamment par l'intermédiaire de la COMCO, de la revendication du libre choix des tarifs n'a aucune chance d'aboutir.

Au cours de l'année sous revue, des représentantes et des représentants des organisations professionnelles de CAMsuisse ont en outre rencontré l'équipe des assureurs, composée d'Assura, Concordia, CSS, EGK, Groupe Mutuel, Helsana, ÖKK, Sanitas, Sympany, Swica et Visana, dans le cadre de deux séances qui se sont tenues à Zurich. Les discussions ont porté sur la mise à jour du tarif 590, la facturation transparente des prestations, l'adaptation des conditions de reconnaissance et des prestations, l'impact des différents tarifs et remboursements maximaux, ainsi que le renforcement des professions avec des diplômes reconnus au niveau fédéral.

Outre ces réunions importantes, l'OrTra TC a continué à échanger avec les différents assureurs. Certains d'entre eux ont pris l'initiative de discuter avec CAMsuisse ou l'OrTra TC afin de discuter des ajustements dans la rémunération des prestations ou des innovations dans la conception des produits. Pour d'autres, force est de constater un manque de volonté d'adapter les anciennes approches et réglementations aux nouvelles réalités des diplômes avec certificat de branche OrTra TC et diplôme fédéral. C'est ainsi que, par exemple, malgré plusieurs entretiens avec le Groupe Mutuel concernant sa pratique de rémunération des prestations de thérapie complémentaire, nous n'avons pu que constater que la démarche n'a débouché sur aucun résultat concret. De même, l'objectif premier de l'OrTra TC, à savoir que les assureurs reconnaissent uniformément toutes les méthodes de thérapie complémentaire dans leurs produits, n'a toujours pas pu être atteint.

On savait déjà qu'à partir du 1er janvier 2025, Helsana ne reconnaîtrait plus que les thérapeutes titulaires d'un certificat de branche ou d'un diplôme fédéral. Au cours de l'année sous revue, ce même assureur a en outre annoncé qu'une période transitoire s'appliquerait jusqu'au 31 décembre 2040 pour les thérapeutes déjà reconnus mais qui ne sont pas titulaires de l'un de ces titres.

La présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, accompagne, en tant que représentante de CAMsuisse, le projet de l'association des cliniques intégratives ikli visant à intégrer, moyennant une formation continue

spécifique, des formes de thérapies complémentaires dans les traitements hospitaliers.

L'OrTra TC a également échangé avec les services d'enregistrement compétents. Plusieurs discussions fructueuses sur divers thèmes de politique professionnelle ont notamment eu lieu avec le RME.

PROMs

Lors de la dernière séance de l'année 2024, le groupe de projet a élu Thoralf Möbius, de Möbius Consulting, comme chef de projet. Le groupe d'avant-projet a été dissous dans la foulée, l'association PROMS-CAM fondée et son comité élu. Andrea Pfisterer, membre du comité de l'Association suisse de shiatsu, y siège au nom de l'OrTra TC. Ce comité comprend des représentants des associations CAMsuisse suivantes: OrTra MA, OrTra Artecure, OrTra MM/vdms, l'Association suisse d'ostéopathie et le RME.

La première assemblée des délégués de l'association s'est tenue au milieu de l'année. On a pu constater à cette occasion que le comité, composé de membres compétents et qui travaillent en bonne harmonie, faisait preuve d'une belle efficacité dans l'accomplissement de son travail, qui n'a pas manqué durant l'exercice.

Le logiciel acheté par la Fondation QualiTouch présentait dès la phase de pré-pilotage et compte tenu de nos besoins plusieurs faiblesses qu'il a fallu éliminer, ce qui a nécessité un travail considérable. Le questionnaire MYMOP a également été révisé une nouvelle fois pour répondre à nos besoins. La phase pilote a débuté en août avec le nouveau site web www.the-check.ch. Les résultats sont actuellement en cours d'évaluation.

Afin de financer les dépenses supplémentaires et d'assurer la poursuite des travaux jusqu'à la phase d'exploitation, un prêt a été demandé aux associations participantes, qui l'ont approuvé.

Fedmedcom

Pour toutes les consultations et les affaires similaires, Fedmedcom part du principe que l'OrTra TC prend elle-même l'initiative et se détermine lorsqu'elle le juge nécessaire. Cela étant, l'OrTra TC peut toutefois toujours compter sur le soutien de Fedmedcom.

Le service de presse dirigé par Lukas Fuhrer a été fortement sollicité durant l'exercice en raison notamment du vif intérêt des médias pour la médecine complémentaire. Ce service est ainsi parvenu à maintes reprises à nouer des contacts importants et à influencer la couverture médiatique dans un sens qui nous est favorable.

Le 29 avril, une rencontre a eu lieu entre des représentants de Fedmedcom et la conseillère fédérale Baume-Schneider ainsi que son équipe. Étant donné que nos préoccupations au niveau fédéral, avec le SEFRI, relèvent bien davantage du département du conseiller fédéral Parmelin que du DFI de Mme Baume-Schneider, il s'est agi surtout de transmettre, durant les quelques minutes dont nous disposions, le message suivant: «Les thérapeutes complémentaires et les naturopathes qualifiés constituent depuis de nombreuses années un élément important et économique du système de santé suisse. Ils devraient également faire partie des stratégies de santé de la Confédération.» La délégation de Fedmedcom a pu échanger avec une conseillère fédérale très attentive, et l'on a largement dépassé le temps d'une demi-heure qui était prévu au départ pour l'ensemble du secteur représenté par Fedmedcom. La brève présentation qu'a faite Andrea Bürki de la thérapie complémentaire aura permis de poser à plusieurs reprises des questions approfondies.

En collaboration avec Fedmedcom et dualstark, le réseau pour la formation professionnelle supérieure, l'OrTra TC a également participé à la consultation sur le thème du «Professional Master» pour les titulaires d'un diplôme fédéral. L'OrTra TC s'est déclarée favorable à son introduction, mais a insisté sur le fait que cela ne devait «en aucun cas pousser à l'académisation».

Finances

L'exercice 2025 s'est clôturé avec un bénéfice d'exploitation de CHF 102'959,24. Ce résultat dépasse ainsi de CHF 233'359,24 le montant budgété et peut être qualifié d'extrêmement satisfaisant.

Du côté des recettes, on a pu enregistrer environ CHF 160'000 de plus que prévu. Ce bon résultat s'explique principalement par des recettes supérieures d'environ CHF 130'000 au budget pour la procédure d'équivalence du certificat de branche. A noter également que l'expiration de la période transitoire pour la méthode de kinésiologie en mai 2026 a généré beaucoup plus d'inscriptions que prévu. Des recettes supérieures d'environ CHF 30'000 par rapport au budget ont également été enregistrées pour l'examen professionnel supérieur.

Du côté des dépenses, on a comptabilisé environ CHF 73'000 de moins que prévu. La différence la plus importante concerne les dépenses afférentes aux prestations de tiers (CHF 14'000) et les frais de traduction (CHF 29'000). En raison du retard pris dans l'approbation du nouveau règlement d'examen, divers événements prévus ont dû être reportés à l'année prochaine. Cela se traduit également par une baisse des loyers de CHF 6'000 par rapport au budget. A noter en outre une autre différence importante, qui se monte à quelque CHF 18'000, au niveau des charges liées aux assurances sociales, car certains experts de nos procédures ont entretemps atteint l'âge de la retraite (environ 10% de la masse salariale totale).

Les produits constatés d'avance pour des prestations déjà payées mais non encore fournies (EPS, PEQ et accréditation) ont diminué de CHF 93'800,00 en 2025. Cette diminution s'explique par les acomptes versés pour l'EPS, tandis que les acomptes versés pour la PEQ ont augmenté. Au 31 décembre 2025, le solde total de tous ces produits constatés d'avance s'élève à CHF 774'550,00.

Au 31 décembre 2025, l'actif circulant de l'OrTra TC s'élève à CHF 2'037'035,31, soit CHF 40'863,56 de plus qu'au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'OrTra TC s'élèvent à CHF 1'221'177.01.

Siège administratif

L'équipe du siège administratif a dû relever plusieurs défis techniques. On mentionnera notamment ici une migration de serveur, la réorganisation de la téléphonie ainsi que le remaniement des structures internes.

Plaque tournante pour toutes les demandes, le siège administratif a été fortement sollicité durant l'exercice. Les demandes complexes concernant des situations individuelles et les questions posées par les thérapeutes ont sensiblement augmenté. L'étroite collaboration avec la présidence a permis, au cours de ces dernières années, l'acquisition et le développement d'un solide savoir-faire. En ont profité non seulement les personnes qui cherchaient des informations, mais aussi les secrétariats des associations membres, avec lesquels l'OrTra TC collabore étroitement. Les diverses tâches de communication constituent la mission principale du siège administratif, en sus de la gestion du secrétariat des examens et l'administration des procédures (voir plus haut sous Communication).

La révision de l'EPS a entraîné une multitude de tâches et de préparatifs qui sont venus s'ajouter aux tâches habituelles. À la fin de l'année 2025, le siège administratif comptait 310% de postes.

Reconnaissance des méthodes

Pour ce qui concerne la reconnaissance des méthodes, l'année 2025 a de nouveau été entièrement placée sous le signe des révisions périodiques des identifications de méthodes existantes (IDMET). Les organismes responsables d'une méthode sont en effet tenus de procéder à une telle révision dix ans après la première reconnaissance de la méthode en question. Pour ce qui est de la méthode de thérapie cranosacrale, la révision de l'IDMET a pu être menée à bien fin 2025. Huit autres IDMET sont actuellement en cours de révision et des demandes dans ce sens ont été déposées pour trois d'entre elles.

Aucune nouvelle méthode de thérapie complémentaire n'a été reconnue au cours de l'année sous revue. Un entretien préliminaire a eu lieu avec une association de méthode et une autre demande a débouché sur une procédure d'admission. Une reconnaissance n'est toutefois pas envisageable pour ces deux méthodes.

Dans le cadre de la révision du règlement d'examen EPS, le SEFRI a proposé, au grand regret de l'OrTra TC, que trois méthodes de thérapie complémentaire soient supprimées du règlement d'examen en raison du manque de diplômés EPS. A noter que la mise en vigueur de ces mêmes méthodes par le SEFRI était encore en suspens à la fin de l'année sous revue.

Procédure d'équivalence certificat de branche (PEQ CB)

En 2025, l'OrTra TC a pu délivrer quelque 350 certificats de branche à l'issue d'une procédure d'équivalence couronnée de succès. Ceci représente donc une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente (223 certificats de branche). Les praticiennes et les praticiens des méthodes de kinésiologie et de réflexologie constituaient la majorité des bénéficiaires. Depuis l'introduction de la procédure d'équivalence jusqu'à la fin de l'année sous revue, ce sont au total 3'250 certificats de branche OrTra TC qui ont pu être délivrés au terme de ladite procédure.

Nous tenons ici à adresser nos sincères remerciements aux expertes et experts de longue date pour l'évaluation des dossiers.

Accréditation des formations TC

Au cours de l'année sous revue, deux nouvelles filières de formation ont pu être accréditées.

Dans le cadre du processus de réaccréditation des filières de formation, 4 demandes supplémentaires ont pu être traitées durant l'exercice. Un prestataire de formation a renoncé à la réaccréditation.

L'OrTra TC a donc accrédité en 2025 un total de 40 formations à une méthode de TC ainsi que 35 filières de formation du tronc commun.

En 2025, l'OrTra TC a pu délivrer 420 certificats de branche aux personnes qui ont suivi avec succès une formation TC accréditée (contre 334 certificats de branche en 2024). Le nombre total de certificats de branche délivrés au terme d'une formation accréditée s'élève ainsi à 1'880. Si l'on compare avec les certificats de branche délivrés au terme d'une PEQ réussie, cela correspond à environ un tiers de l'ensemble des certificats de branche délivrés.

Commission de recours

Au cours du 1er trimestre de l'année sous revue, la commission de recours a examiné le recours d'un organisme responsable d'une méthode contre la décision de l'OrTra TC de rejeter l'admission à la procédure de reconnaissance de la méthode en question. La décision de rejet de l'OrTra TC a été confirmée à la fin avril par la commission de recours, le dossier étant ainsi définitivement clos.

Commission d'examen

Au cours de l'année sous revue, la commission d'examen a de nouveau organisé, en collaboration avec le secrétariat des examens, deux examens professionnels supérieurs à Thoune.

Outre les 9 séances régulières qu'a tenues la commission d'examen durant l'exercice, on mentionnera les diverses sessions organisées via l'application Zoom en vue d'adapter et/ou d'élaborer des grilles d'évaluation pour l'examen révisé.

Les expertes et les experts de l'EPS ont été initiés aux futures épreuves lors de deux journées d'étalonnage; ils ont également bénéficié d'un accompagnement qualitatif pendant les épreuves elles-mêmes.

L'EPS 2025/1 a enregistré une participation record de 111 candidats (CAND), dont 27 qui répétaient. Le taux de réussite s'est élevé à 74% (sans compter les candidats qui redoublaient). La session EPS 2025/2 a connu une participation encore plus importante avec 112 candidates et candidats, dont 19 qui redoublaient. Le taux de réussite de cet examen a été légèrement inférieur et s'est inscrit à 65 % (sans compter ceux qui répétaient). A noter la possibilité depuis cet automne de passer les épreuves écrites sur ordinateur portable, une option qui a été choisie par deux tiers des candidats environ.

Au cours de l'année sous revue, 167 thérapeutes complémentaires se sont vu décerner leur diplôme fédéral lors de deux cérémonies organisées à Soleure.

Le pool d'experts aux examens s'est également étoffé cette année. Dix nouveaux experts, dont trois de langue maternelle française, ont en effet suivi la formation et pourront désormais exercer leur fonction à partir de la prochaine session d'EPS. Sept experts aux examens ont annoncé leur départ à la retraite au cours de l'exercice; deux d'entre eux étaient de langue maternelle française.

La composition de la commission d'examen est restée inchangée, avec les membres Georg Weitzsch, Katharina Canziani, Kathrin Enz et Tamara Odermatt, ainsi que la coprésidence assurée par Raphael Schenker et Regula Banz. Il n'en sera plus de même l'année prochaine, car Regula Banz et Raphael Schenker ont annoncé, le 1er mai 2025, leur départ à la fin du premier semestre 2026. Leur succèdera Andrea Bürki, qui quittera la présidence de l'OrTra TC à cette même date. Tamara Odermatt quittera également cet organe à la mi-2026. La commission d'examen cherche donc à repourvoir deux à trois postes, lesquels ont été mis au concours.

Révision totale de l'Examen Professionnel Supérieur

Durant l'exercice, l'équipe de projet dirigée par Andrea Bürki et composée de membres du comité et de la commission d'examen a continué de travailler d'arrache-pied à la révision totale de l'examen professionnel supérieur. Le projet n'a toutefois pas pu être achevé au printemps 2025, contrairement à ce qui était prévu au départ.

Après examen des documents par le service juridique du SEFRI, des dispositions fondamentales, qui avaient fait leurs preuves depuis dix ans, ont dû être renégociées avec des représentants de ce même SEFRI, du comité et de la commission d'examen de l'OrTra TC. Les discussions ont notamment porté sur la mention des méthodes dans le règlement d'examen, le certificat de branche comme condition d'admission, la charge de travail pendant la période de pratique professionnelle ainsi que les dispositions transitoires en vigueur et celles à ajouter conformément aux directives du SEFRI. Les dispositions qui ont été adaptées afin de répondre à ces exigences ont fait l'objet de discussions approfondies au sein des instances concernées et, notamment, lors de l'assemblée des délégués.

Ce n'est qu'en novembre de l'année sous revue que la version finale du règlement d'examen et des directives y relatives – après un examen minutieux des traductions – a pu être soumise au SEFRI en vue de sa publication dans la Feuille fédérale. Comme le délai de publication s'est prolongé au-delà de la fin de l'année, l'OrTra TC n'a pu dans un premier temps présenter au public qu'une version provisoire des résultats de la révision totale.



Andrea Bürki, Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl Nicole Schaffner
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC